

SANTIN&CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.000 €
Siège social : 20 Rue de la Mairie
60270 GOUVIEUX
EN COURS D'IMMATRICULATION

Nomination du Président

LA SOUSSIGNEE :

Madame SANTIN épouse PAINVIN Ameline, Liliane, Marie,
De nationalité française,
Née le 19 décembre 1982 à TEMSE (BELGIQUE)
Demeurant 20 rue de la Mairie 60270 GOUVIEUX
Mariée le 5 septembre 2015 à Monsieur Christophe PAINVIN sous le régime de séparation de biens.

A décidé à l'issu de la signature des statuts de la SASU « SANTIN&CO » pour désigner le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de ladite société.

A cet effet, elle a convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

La soussignée nomme en qualité de présidente de la société :

Madame SANTIN épouse PAINVIN Ameline, demeurant 20 rue de la Mairie 60270 GOUVIEUX pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

La présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du président

La rémunération de la présidente sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à GOUVIEUX (60)

Le 14/11/2023

En deux exemplaires originaux.

Madame SANTIN PAINVIN Ameline

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

